

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Trusteam Tactique Euro

Partie A statutaire

■ PRÉSENTATION SUCCINCTE

OPCVM conforme aux normes européennes

- **Dénomination** : Trusteam Tactique Euro
- **Forme juridique** : fonds commun de placement de droit français
- **Compartiments/nourricier** : non
- **Société de gestion** : Trusteam Finance
- **Durée d'existence prévue** : ce FCP a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
- **Dépositaire et conservateur** : CM-CIC Securities
- **Gestion administrative et comptable** : CM-CIC Asset Management
- **Commissaires aux comptes** : KPMG
- **Commercialisateur** : Trusteam Finance

■ INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- **Classification** : OPCVM Diversifié
- **OPCVM d'OPCVM** : supérieur à 50% de l'actif net
- **Objectif de gestion** :

Le fonds vise à surperformer un indicateur de référence prudent composé de 30% de l'indice Dow Jones EURO STOXX 50 TR des actions grandes capitalisations de la zone Euro + 70% de l'indice EuroMTS Global des obligations d'Etat de la zone Euro, sur une durée supérieure à 3 ans, tout en ayant pour objectif de maintenir un faible niveau de risque sur un an.

- **Indicateur de référence** : 30% Dow Jones EURO STOXX 50 TR + 70% EuroMTS Global

L'indice Dow Jones EURO STOXX 50 est un indice actions fourni par STOXX Limited qui réunit 50 des plus grosses valeurs de la zone euro leaders dans 18 supersecteurs. La version TR (*Total Return*) de cet indice signifie que les dividendes nets sont réinvestis.

L'indice EuroMTS Global est un indice obligataire fourni par MTSNext Limited qui regroupe les emprunts d'États les plus représentatifs et les plus liquides de la zone euro de maturité supérieure à 1 an. Il est par construction TR (*Total Return*) : les coupons sont réinvestis. Cet indice se composait de 110 titres le 30/09/2005.

L'indicateur de référence a pour vocation de permettre à l'investisseur d'évaluer le niveau de performance et de risque du fonds, mais ne définit pas l'intégralité de l'univers d'investissement du fonds. Il est rebalancé chaque mois le dernier jour ouvré de la bourse de Paris.

- **Stratégie d'investissement** :

Le fonds est principalement investi en OPCVM indiciels, français ou européens conformes, de type *trackers* obligations et actions. L'allocation d'actifs entre actions et produits de taux d'intérêt fait appel au mode de gestion ATS (Allocation Tactique Sécurisée) développé par Trusteam Finance. La grande marge de manœuvre disponible (de 0% à 80% en actions, le complément en obligations et/ou en monétaire) permet au fonds de largement s'exposer aux marchés actions dans des tendances favorables et de favoriser les produits de taux dans des phases de baisse durable des marchés actions. En cas de tendance baissière des marchés, et compte tenu de l'objectif de gestion, le fonds adoptera un profil défensif qui pourrait ne pas lui permettre de profiter d'un fort rebond à court terme des marchés. En cas de risque élevé de correction à court terme des marchés actions, le fonds pourra réduire de façon significative son exposition aux actions à l'aide de *futures*, l'exposition totale en actions demeurant toujours comprise entre 0% et 80% du portefeuille.

L'ATS aborde le pilotage des portefeuilles diversifiés sous un angle comportemental. Son processus d'investissement quantitatif modélise le comportement d'un investisseur face aux marchés, plutôt que les marchés eux-mêmes. L'ATS se base sur cinq principes.

ATS Allocation Tactique Sécurisée	
Principe n°1	L'allocation d'actifs entre actions et taux étant le principal moteur de performance d'un portefeuille diversifié, l'investisseur adopte une démarche volontariste dans l'utilisation d'une grande marge de manœuvre. Les sous-jacents sont en priorité indiciels. La gestion alternative n'est pas admise : ni effet de levier, ni ventes à découvert.
Principe n°2	L'évolution des marchés financiers est incertaine. Par contre, la valeur liquidative du portefeuille à l'instant t est une certitude pour l'investisseur. Elle constitue donc un paramètre essentiel pour la prochaine décision d'allocation.
Principe n°3	La mise en œuvre systématique de stress tests traduit la vigilance constante de l'investisseur. Le fonds peut accroître son risque, si et seulement si, dans un scénario de consolidation de marché, la contre-performance demeure acceptable au regard de la valeur liquidative à l'instant t. Cette approche conduit de fait à un faible risque de perte sur 1 an tout en pouvant largement investir dans les actions. Il n'y a pas d'écrtage de la performance par rapport à un niveau de gain donné car ce niveau pourrait être soit trop élevé soit trop bas selon les situations de marché.
Principe n°4	Chaque marché local a un réel potentiel de performance absolue. L'univers d'investissement se concentre sur la zone euro et ne présente aucun risque de change.
Principe n°5	Un indicateur de référence pertinent reflète le risque maximum encouru par l'allocation d'actifs. Ce risque est mesuré par la perte maximale sur 1 an dans 95% des cas.

Les stress tests mentionnés dans le principe n°3 consistent à calculer une VaR (*Value at Risk*) dans le cas d'une forte baisse des marchés à horizon de quelques semaines, afin d'évaluer par anticipation l'impact sur la valeur liquidative d'une situation devenant très défavorable. L'idée est de ne pas attendre d'avoir perdu pour commencer à réduire le risque, mais d'intégrer par avance les conséquences du risque au cas où il se produirait. Cette VaR est comparée à différents indicateurs évoluant au cours du temps et aboutit à la modification de l'allocation d'actifs.

- La part du fonds investie dans des parts d'OPCVM obligataires ou parts d'OPCVM monétaires varie entre 20% et 100% de l'actif net du fonds. Les actifs sous-jacents sont exclusivement des actifs libellés en euro. Le fonds investit dans les marchés obligataires au travers d'OPCVM indiciels de type *trackers* – conciliant répliquabilité de leur indice de référence (tel que EuroMTS Global, JPM GBI EMU *All maturity*), liquidité, transparence et faible tarification – ainsi que d'OPCVM dont la performance est très proche de celle d'un indicateur de référence. Les obligations sous-jacentes sont essentiellement des titres émis par des états de la zone euro.
- La part du fonds investie en actions varie entre 0% et 80% de l'actif net du fonds. Les actions sous-jacentes sont exclusivement des valeurs de la zone euro de grande capitalisation. Le fonds investit dans les marchés actions uniquement au travers d'OPCVM indiciels de type *trackers* conciliant répliquabilité de leur indice de référence (tel que EURO STOXX 50, CAC 40), liquidité, transparence et faible tarification.
- Le fonds peut investir dans des instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés réglementés de la zone euro afin d'ajuster l'allocation d'actifs du fonds sans rechercher de surexposition.
- Pour la gestion de la trésorerie du fonds, le fonds pourra investir dans des OPCVM monétaires, réaliser des dépôts (dans la limite de 20% de l'actif), détenir des liquidités et procéder à des emprunts d'espèces (dans la limite de 10% de l'actif) destinés à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.

■ **Profil de risque :**

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

• **Risques liés à la gestion mise en œuvre**

- Le processus d'investissement est basé sur un modèle développé par Trusteam Finance. Ce modèle repose en premier lieu sur la prise en compte du risque encouru par l'investisseur à court terme, ainsi que sur l'allocation entre les différents marchés actions et taux.
- En cas de forte baisse des marchés, et compte tenu de l'objectif de gestion, le fonds adoptera un profil défensif qui pourrait ne pas lui permettre de profiter d'un fort rebond à court terme des marchés.
- Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

• **Risque de taux d'intérêt**

Le fonds est exposé au risque de taux dans un intervalle de 20% à 100% de son actif net, ce risque est uniquement lié au marché euro. En cas de hausse des taux, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

• **Risque actions**

Le fonds est exposé au risque action dans un intervalle de 0% à 80% de son actif net, ce risque est lié à la baisse du cours des actions du marché euro pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

• **Risque de crédit**

Le fonds est exposé à un risque de crédit par rapport à une éventuelle dégradation de la notation d'obligations sous-jacentes pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative

• **Risque de perte en capital**

La performance du fonds n'est pas garantie. Le porteur peut ne pas récupérer le capital investi.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

■ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Part A : ouverte à tous souscripteurs.

Part B : ouverte aux souscripteurs effectuant une souscription initiale de plus de 2 000 parts.

En souscrivant des parts de cet OPCVM, les investisseurs attendent de bénéficier largement des phases de hausse des marchés financiers de la zone Euro tout en acceptant une performance négative limitée sur 1 an en cas de marchés fortement baissiers.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, le porteur doit tenir compte de ses besoins de liquidités sur une durée inférieure à la durée minimale de placement recommandée pour le fonds, mais également de son souhait ou non de prendre des risques.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment – en fonction du patrimoine global du souscripteur (immobilier, actions, obligations, monétaire etc.) et de sa liquidité, mais également en fonction des contraintes familiales propres telle que situation professionnelle, âge du souscripteur, personnes à charges, endettement, contrat de mariage, etc. – tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

La durée minimale de placement recommandée pour le fonds est de 3 ans.

■ INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITÉ

■ Frais et commissions :

• Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Part A :

Frais à la charge de l'investisseur, Prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	2%, taux maximum
Commission de souscription acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Part B :

Frais à la charge de l'investisseur, Prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de souscription acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

• Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- ✓ des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;
- ✓ des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- ✓ une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Part A :

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1.2% TTC, taux maximum
Commission de surperformance	Actif net	Lorsque la performance du fonds depuis le début de l'exercice est supérieure à la performance de l'EONIA (Euro Interbank Offered Rate) capitalisé et supérieure à la performance de son indicateur de référence, une provision de 20% TTC de la surperformance du fonds par rapport au meilleur entre l'EONIA et l'indicateur de référence est constituée à chaque valeur liquidative. En cas de baisse de la surperformance, une reprise de provisions de 20% TTC de cette baisse de surperformance est effectuée à chaque valeur liquidative dans la limite des provisions constituées depuis le début de l'exercice. Cette provision est prélevée annuellement par la société de gestion en fin d'exercice.
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire <i>Aucun autre prestataire que le dépositaire ne perçoit de commission de mouvement.</i>	Par transaction	Actions France : maximum 0.12% TTC Autres instruments financiers cotés en France : maximum 0.12% TTC Futures : 10 € TTC au maximum OPCVM : 20 € TTC au maximum

Part B :

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0.6% TTC, taux maximum
Commission de surperformance	Actif net	Lorsque la performance du fonds depuis le début de l'exercice est supérieure à la performance de l'EONIA (Euro Interbank Offered Rate) capitalisé et supérieure à la performance de son indicateur de référence, une provision de 20% TTC de la surperformance du fonds par rapport au meilleur entre l'EONIA et l'indicateur de référence est constituée à chaque valeur liquidative. En cas de baisse de la surperformance, une reprise de provisions de 20% TTC de cette baisse de surperformance est effectuée à chaque valeur liquidative dans la limite des provisions constituées depuis le début de l'exercice. Cette provision est prélevée annuellement par la société de gestion en fin d'exercice.
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire <i>Aucun autre prestataire que le dépositaire ne perçoit de commission de mouvement.</i>	Par transaction	Actions France : maximum 0.12% TTC Autres instruments financiers cotés en France : maximum 0.12% TTC Futures : 10 € TTC au maximum OPCVM : 20 € TTC au maximum

■ **Régime fiscal**

Le FCP n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France. Les distributions ou plus ou moins values (réalisées ou latentes) sont imposables dans les mains des porteurs de parts en fonction de sa situation particulière. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

■ INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

■ Conditions de souscription et de rachat :

Ces opérations s'effectuent auprès de :

CM-CIC Securities
6, avenue de Provence
75009 Paris

Les ordres de souscription et rachat sont centralisés chez le dépositaire le vendredi, ou le jour ouvré précédent si le vendredi est férié, au plus tard à 12 heures, et exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture relevés ce jour même.

- **Date de clôture de l'exercice** : dernier jour de bourse de Paris du mois de juin. Clôture du premier exercice : 30 juin 2006.
- **Affectation du résultat** : FCP de capitalisation.
- **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative** : hebdomadaire, chaque vendredi ou le jour ouvré à la bourse de Paris, non férié, précédent si le vendredi est un jour férié.
- **Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative** :

La valeur liquidative est disponible sur le site www.trusteam.fr.

Elle est également disponible chez Trusteam Finance et sur un répondeur téléphonique au +33 (0)1 42 96 67 10.

■ Devise de libellé des parts ou actions :

Part	Code ISIN	Distribution des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur liquidative d'origine
A	FR0010250803	Capitalisation	euro	Tous souscripteurs	1 part	1 part	100 euros
B	FR0010265033	Capitalisation	euro	Tous souscripteurs	2 000 parts	1 000 parts	100 euros

■ Date de création :

Ce FCP a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 09/12/2005. Il a été créé le 23/12/2005.

■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Trusteam Finance
33, rue de Miromesnil
75008 Paris
e-mail : trusteam@trusteam.fr

ou auprès de :

CM-CIC Securities
6, avenue de Provence
75009 Paris

Le prospectus complet du FCP est disponible sur le site www.trusteam.fr. Service commercial :

Trusteam Finance
33, rue de Miromesnil
75008 Paris
Tél : +33 (0)1 42 96 40 30

Date de publication du prospectus : 27/02/2007

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

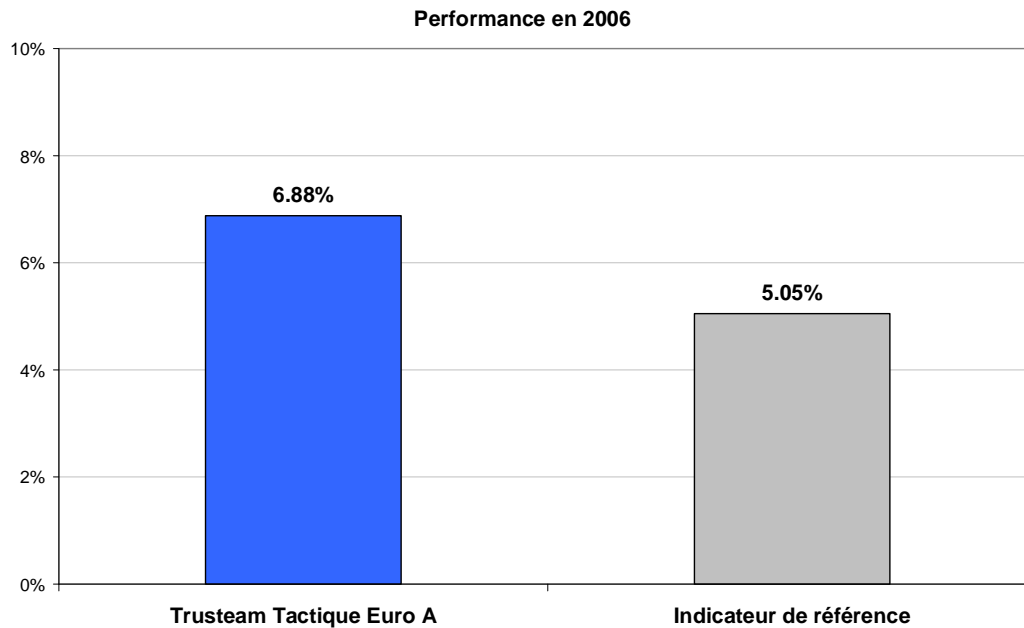
Partie B statistique

■ PERFORMANCES DU FCP PART : A

Ce FCP a été créé le 23/12/2005.

■ Performances :

Performances annuelles :



Performances à 1 et 2 ans :

Performances	1 an (du 30/12/05 au 29/12/06)	2 ans	Depuis la création (depuis le 23/12/05)
OPCVM	6.88%	-	6.71%
Indicateur de référence ⁽¹⁾	5.05%	-	5.17%

⁽¹⁾ Indicateur de référence : 30% Dow Jones EURO STOXX 50 TR + 70% EuroMTS Global

■ Présentation des frais facturés au FCP :

Ce premier exercice a duré 6 mois et une semaine. Les frais présentés ci-dessous ne sont pas annualisés.

Frais de fonctionnement et de gestion	0.61% TTC
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0.10% TTC
Ce coût se détermine par :	
• des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0.11% TTC
• déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	- 0.01% TTC
Autres frais facturés à l'OPCVM	0.47% TTC
Ces autres frais se décomposent en :	
• commissions de surperformance	0.00% TTC
• commissions de mouvement ⁽²⁾	0.47% TTC
TOTAL FACTURE A L'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1.18% TTC

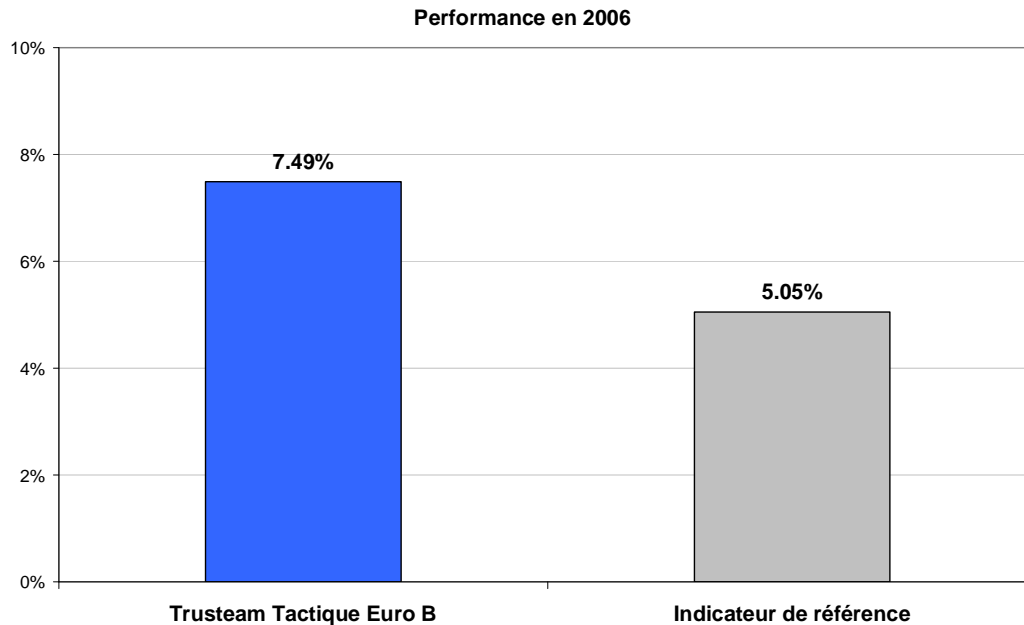
⁽²⁾ Les commissions de mouvement incluent la TVA et l'impôt de bourse. Le fonds ne touche aucune commission partagée.

■ PERFORMANCES DU FCP PART : B

Ce FCP a été créé le 23/12/2005.

■ Performances :

Performances annuelles :



Performances à 1 et 2 ans :

Performances	1 an (du 30/12/05 au 29/12/06)	2 ans	Depuis la création (depuis le 23/12/05)
OPCVM	7.49%	-	7.33%
Indicateur de référence ⁽¹⁾	5.05%	-	5.17%

⁽¹⁾ Indicateur de référence : 30% Dow Jones EURO STOXX 50 TR + 70% EuroMTS Global

■ Présentation des frais facturés au FCP :

Ce premier exercice a duré 6 mois et une semaine. Les frais présentés ci-dessous ne sont pas annualisés.

Frais de fonctionnement et de gestion	0.30% TTC
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0.10% TTC
Ce coût se détermine par :	
• des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0.10% TTC
• déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	- 0.01% TTC
Autres frais facturés à l'OPCVM	0.47% TTC
Ces autres frais se décomposent en :	
• commissions de surperformance	0.00% TTC
• commissions de mouvement ⁽²⁾	0.47% TTC
TOTAL FACTURE A L'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0.87% TTC

⁽²⁾ Les commissions de mouvement incluent la TVA et l'impôt de bourse. Le fonds ne touche aucune commission partagée.